

# Le tri c'est bien, MAIS "bien" trier c'est encore mieux !

Dans quelle poubelle ?

Ce que je peux mettre dans ma poubelle ▼

Attention aux pièges !

Dans le bac Biflux

Les papiers et les journaux

oui



les journaux

les magazines et prospectus

les annuaires

les papiers d'écriture

les enveloppes blanches

Ce ne sont pas des papiers recyclables !



les papiers spéciaux (papier peint, papier cadeau, papier calque et papier teinté)

les films plastiques

les papiers absorbants

les coussins

les enveloppes de couleur marron

Jetez-les dans la poubelle  
Ordures Ménagères "tout venant"



Les Bouteilles, Bidons et Flacons en plastique

oui



les emballages opaques (les bouteilles de produits ménagers, les flacons de produits d'hygiène, les bouteilles et boîtes en plastique opaque et les cubitainers)

les bouteilles (boissons, huiles, vinaigrettes, ...)

Ce ne sont pas des plastiques recyclables !



les sacs plastiques

les barquettes en plastique transparent, les films plastiques et les suremballages

les pots en plastique

les objets en plastique

les objets en polystyrène

les flacons de sauce tomate et mayonnaise

Jetez-les dans la poubelle  
Ordures Ménagères "tout venant"

Les cartons et briques alimentaires

oui



les boîtes et les suremballages en carton

les briques alimentaires

les barils en carton

les cartons volumineux

Ce ne sont pas des cartons recyclables !



les cartons alimentaires souillés

les papiers absorbants

les pochettes cartonnées

les coussins

Jetez-les dans la poubelle  
Ordures Ménagères "tout venant"

Les emballages en métal

oui



les boîtes et les canettes

les bombes aérosol (bien vidées)

les bidons

les barquettes en aluminium

Ce ne sont pas des métaux recyclables !



les emballages souples (sachets fraîcheur)

Jetez-les dans la poubelle  
Ordures Ménagères "tout venant"

Dans le composteur ou en sacs réglementaires

Les déchets verts

oui



Attention

Les pots et godets avec lesquels les plantes sont souvent vendues en jardinerie ne sont pas des déchets verts.

Ils ne doivent donc pas être mis dans les sacs déchets verts, et encore moins dans le bac Biflux. Ils doivent être déposés dans le bac "tout venant" Ordures ménagères.

Dans le bac "verre" ou aux points d'apport volontaire

Les emballages en verre

oui



pour les communes sans collecte de verre en porte à porte



les bouteilles et les flacons

les pots et bocaux

Ce n'est pas du verre recyclable !



les objets en verre spécial, en porcelaine

la vaisselle (pyrex, vitrocéramique, porcelaine, faïence)

les miroirs, les vitres, les pare-brise

les objets en terre cuite

les bouteilles de parfum

Jetez-les dans la poubelle  
Ordures Ménagères "tout venant"

Dans le bac Ordures ménagères

Tous les autres déchets...

oui

Tous les autres déchets :  
**non électriques, non toxiques**  
et non expressément énumérés dans la colonne ci-dessus vont dans la poubelle Ordures Ménagères "tout venant".

Si vous avez un doute sur le bac à utiliser pour éliminer un déchet :

consultez le logiciel EcoGeste sur le site environnement de la CCVE : [www.valdessionne-environnement.com](http://www.valdessionne-environnement.com)

ou, à défaut, utilisez la poubelle "tout venant".

